L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,

JEUDI MATIN, 4 OCTOBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET,

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE PREMIER.

(Suite)

Tout à coup, au milieu de son ivresse, arriva une lettre de Frantz qui la ramenait à la réalité de sa vie, à sa condition misérable de future femme d'employé, la mettait de force dans le petit appartement mesquin qu'ils occuperaient un jour au haut de quelque maison noire dont il lui semblait déjà respirer l'air lourd, épais de misère.

Rompre son mariage!

Certainement elle le pouvait, puisqu'elle n'avait donné d'autre gage que sa parole. Mais celui-là parti, qui sait si elle ne le regretterait pas?

Dans cette petite tête affolée d'ambition, les idées les plus étranges se heurtaient. Quelquefois, pendant que le grand-père Gardinois qui avait quitté en son honneur ses habitues vestes de coutil et ses gilets de molleton, la plaisantait, s'amusait à la contredire pour s'attirer quelque riposte un peu salée, elle le regardait sans répondre, fixement, froidement, jusqu'au fond des yeux. Ah! s'il avait eu seulement dix ans de moins.... Mais cette pensée de devenir madame Gardinois ne l'arrêtait pas longtemps. Un nouveau personnage, une nouvelle espérance venaient d'entrer dans sa vie.

Depuis l'arrivée de Sidonie, Georges Fromont qu'on ne voyait guère à Savigny que le dimanche, avait pris l'habitude d'y venir dîner presque tous les jours.

C'était un grand garçon frêle, pâle, de tournure élégante. Orphelin de père et de mère, élevé par son oncle, M. Fromont, il était appelé à lui succéder dans son commerce, et vraisemblablement aussi à devenir le mari de Claire. Cet avenir tout fait le laissait assez froid. D'abord le commerce l'ennuyait. Quant à sa cousine, il existait entre eux l'intimité son enfant d'une éducation en commun, une confiance d'habitude, mais rien de plus, du moins de son côté.

Avec Sidonie, au contraire, il se sentit tout de suite gêné, timide, et en même temps désireux de faire de l'effet, tout changé. Elle avait justement la grâce frelatée, un peu fille, qui devait plaire à cette nature de gandin, elle ne fut pas longtemps sans s'apercevoir de l'impression qu'elle produisait sur lui.

Quand les deux jeunes filles se promenaient au fond du parc, c'était toujours Sidonie qui pensait à l'heure du train de Paris. Elles arrivaient ensemble à la grille guetter les voyageurs, et le premier regard de Georges était toujours pour mademoiselle Chèbe, un peu en arrière du son amie, mais avec de ces poses, de ces airs qui vont au-devant des yeux. Ce manège entre eux dura quelque temps. On ne se parlait pas d'amour, mais tous les mots, tous les sourires qu'on échangeait étaient pleins d'aveux et de réticences.

Un soir d'été, malgré et lourd, comme les deux amies étaient sorties de table sitôt le dîner fini, et qu'elles se promenaient sous la longue charmille, Georges vint les rejoindre. Ils causaient tous trois indifféremment, en faisant crier les cailloux sous les pas lent de leur promenade, quand la voix de madame Fromont appela Claire du côté du château. Georges et Sidonie restèrent seuls. Ils continuèrent à marcher dans l'allée, guidés par les blanches vagues du satin, sans parler ni se rapprocher l'un de l'autre.

Un vent tiède agitait la charmille. La pièce d'eau soulevée battait doucement de ses flots les arches du petit pont; et les acacias, les tilleuls, dont les fleurs détachées s'envolaient en tourbillons, parfumaient l'air électrisé.....Ils se sentaient dans une atmosphère d'orage, vibrante, pénétrante. Tout au fond de leurs yeux troublés passaient de grands éclairs de chaleur, comme ceux qui allumaient la limite de l'horizon....

—"Oh! les beaux yeux luisants...." dit la jeune fille, que ce silence, traversé de tant de bruits mystérieux, embarrassait.

Au bord de la pelouse, de petites lumières vertes, haletantes, éclairant les bris d'herbe. Elle s'arrêtaient pour en prendre une sur son gant. Il vint s'agenouiller tout près d'elle; et penchés jusqu'au ras de l'herbe, frôlant leurs cheveux et leurs joues, ils se regardèrent une minute à la clarté des vertes étoiles. Qu'elle lui parut étrange et charmante, sous ce reflet vert qui montait vers sa figure inclinée et se vaporisait dans le réseau fin de ses cheveux ondés.....Il avait pesé un bras autour de sa taille, et tout à coup sentant qu'elle s'abandonnait, il l'étreignit contre lui longuement, éperdument.

—Qu'est-ce que vous cherchez donc? demanda Claire debout dans l'ombre derrière eux.

Saisi, la gorge serrée, Georges tremblait si fort qu'il ne put répondre. Sidonie, au contraire, se releva avec le plus grand calme, et dit en faisant bouffer sa jupe:

—Ce sont les vers luisants.....Vois comme il y en a ce soir.....Et comme ils brillent.

Ses yeux aussi brillaient d'un éclat extraordinaire.

—C'est l'orage sans doute.....murmura Georges, encore tout frissonnant.

En effet, l'orage était proche. Par moment, de grands tourbillons de feuilles et de poussière couraient d'un bout à l'autre de la charmille. Ils firent encore quelques pas, puis rentrèrent tous trois dans le salon. Les jeunes filles prirent le 3e ouvrage, Georges coupa de lire un journal, pendant que madame Fromont faisait luire ses bagues et que M. Gardinois, avec son gendre, jouait au billard dans la pièce à côté.

Comme cette soirée semble longue à Sidonie! Elle n'avait qu'un désir, se retrouver seule, libre de ses pensées.

Mais au silence de sa petite chambre, quand elle est soufflé la lumière, qui gêne les songes en éclairant trop vivement la réalité, que de projets, quels transports de joie! Georges l'aimait, Georges Fromont, l'héritier de la fabrique!.....Ils se marieraient; elle serait riche...Car, dans cette âme vénale, le premier baiser d'amour n'avait éveillé que des idées d'ambition et de luxe.

Pour bien s'assurer que son amant était sincère, elle cherchait à ressaisir les moindres détails de leur scène sous la charmille, l'expression de ses yeux, l'ardeur de son étreinte, les serments balbutiés bouche à bouche dans cette lumière vaporeuse des vers luisants qu'une minute solennelle avait à jamais fixée dans son cœur.

Qu'! les vers luisants de Savigny!

Toute la nuit, ils clignotèrent comme des étoiles devant ses yeux fermés. Le parc en était plein, jusqu'au fond de ses plus sombres avenues. Il en avait de grandioses tout le long des pelouses, sur les arbres, dans les massifs.....Le sable fin des allées, les vagues de la pièce d'eau roulaient des étincelles vertes, et toutes ces lueurs mêlées, quelque chose d'immense une illumination de fête dont Savigny semblait s'envelopper en son honneur, pour célébrer les fiançailles de Georges et de Sidonie.

Le lendemain, quand elle se leva, son plan était fait. Georges l'aimait; c'était sûr. Songeait-il à l'épouser?.... Elle se doutait bien que non, la fine lame! Mais cela ne l'effrayait pas. Elle se sentait assez forte pour avoir raison de cette âme d'enfant, à la fois faible et passionnée. Il n'y avait qu'à lui résister, et c'est ce qu'elle fit.

Pendant quelques jours, elle fut froide, inattentive, volontairement avengle et sans mémoire. Il voulait lui parler, retrouver la minute bienheureuse, mais elle l'évitait, mettant toujours quelqu'un entre elle et lui. Alors il écrivit.

Il allait porter lui-même ses lettres dans un trou de rocher, près d'une source limpide qu'on appelait "le Fantôme", et qu'un toit de chaume abritait tout au fond du parc.

Sidonie trouvait cela charmant. Le soir il fallait mentir, inventer un prétexte quelconque pour venir au "Fantôme" toute seule. L'ombre des arbres en travers des allées, le trouble de la nuit sévère, la course, l'émotion lui faisaient battre délicieusement le cœur. Elle trouvait la lettre imprégnée de rosée, du froid intense de la source, et si blanche au clair de lune, qu'elle la cachait bien vite de crainte d'être surprise.

Puis, quand elle était seule, quelle joie de l'ouvrir, de déchiffrer ces caractères magiques, ces phrases d'amour dont les mots miroitaient, entourés de cercles bleus, jaunes, éblouissants, comme si elle avait lu sa lettre en plein soleil.

"Je vous aime.... Aimez-moi...." écrivait Georges sur tous les tons.

D'abord, elle ne répondit pas; mais quand elle le sentit bien pris, bien à elle, exaspéré par sa froideur, elle se déclara nettement:

—Je t'aimerai que mon mari.

Ah! c'était déjà une vraie femme, cette petite Chèbe....

V.—COMMENT FINIT L'HISTOIRE DE LA PETITE CHÈBE.

Cependant septembre arrivait.

La chasse avait réuni au château une nombreuse compagnie, bruyante, vulgaire. C'étaient de longs repas où ces bourgeois riches s'attardaient avec des lenteurs, des lassitudes, des emportements de paysans. On allait en voiture au-devant des chasseurs sur les routes déjà froides des crépuscules d'automne. La brume montait des champs moissonnés; et pendant que le gibier effaré rasait les sillons avec des rappels craintifs, la nuit semblait sortir de tous ces bois dont les masses sombres grandissaient en s'étalant sur la plaine.

On allumait les lanternes de la calèche, et chaudement, sous les couvertures déroulées, on rentrait vite, le vent frais dans le visage. La salle, magnifiquement éclairée, s'emplissait de train, de rires.

Claire Fromont, gênée par la grossièreté de l'entourage, ne parlait guère. Sidonie brillait de tout son éclat. La course avait animé son teint pâle et ses yeux de Paris. Elle savait bien rire, comprenait peut-être un peu trop, et, pour les gens qui étaient là, semblait la seule femme présente. Son succès achevait de griser Georges; mais à mesure qu'il s'avançait devantage, elle se montrait plus réservée. Dès lors il résolut qu'elle serait sa femme. Il se le jura à lui-même, avec cette affirmation exagérée des caractères faibles qui semblent toujours combattre d'avance les objections, devant lesquelles ils savent qu'ils céderont un jour.

Ce fut pour la Chèbe le plus beau moment de sa vie. Même en dehors de toute visée ambitieuse, sa nature coquette et dissimulée trouvait un charme étrange à cette intrigue d'amour mystérieusement menée au milieu des festins et des fêtes.

Autour d'eux personne ne se doutait de rien. Claire était dans cette période saine et charmante de la jeune fille qui l'esprit, à demi ouvert, s'attache aux choses qu'il connaît avec une confiance aveugle, la complète ignorance des trahisons et du mensonge. M. Fromont ne songeait qu'à son commerce. Sa femme nettoyait ses bijoux frénétiquement. Il n'y avait que le vieux Gardinois et ses petits yeux de vrille qui fussent à craindre; mais Sidonie l'amusait, et quand même il eût découvert quelque chose, il n'était pas homme à lui faire manquer son avenir.

Elle triomphait, quand une catastrophe subite, imprévue, vint anéantir ses espérances.

Un dimanche matin, au retour d'un affût, on rapporta M. Fromont mortellement blessé. Un coup de fusil, destiné à un chevreuil, l'avait frappé près de la tempe. Le château fut bouleversé.

Tous les chasseurs, parmi lesquels le maladroit inconnu, partirent en hâte vers Paris. Claire, folle de douleur, entra, pour n'en plus sortir, dans la chambre où son père agonisait, et Risler, prévenu de la catastrophe, vint vite chercher Sidonie.

La veille du départ, elle eut avec Georges un dernier rendez-vous "sûr l'Antiôme," rendez-vous d'adieu, pénible et furtif, assiégé par le voisinage de la mort. On jura pourtant de s'aimer toujours; on convint d'un endroit où l'on pourrait s'écrire. Et ils se séparèrent.

Retour lugubre.

Brusquement, elle revenait à sa vie de tous les jours, escortée par le désespoir de Risler, pour qui le mort de son cher patron était une perte irréparable. Arrivée chez elle, il lui fallut raconter son séjour jusque dans les moindres détails, causer sur les habitants du château, sur les invités, les fêtes, les dîners, le désespoir de la fin. Quel supplice pour elle qui, toute à une pensée toujours la même, aurait eu tant besoin de silence et de solitude. Mais ce n'était pas encore cela le plus terrible.

Dès le premier jour, Frantz était revenu s'asseoir à son ancienne place; et ses regards qui la cherchaient, ses paroles qui l'adressaient à elle seule, lui semblaient d'une intolérable exigence.

Malgré toute sa timidité, et sa défiance le pauvre garçon se croyait dans son droit d'amoureux accepté et impatient, et la petite Chèbe était obligée de sortir de ses rêves pour répondre à ce créancier, rejeter toujours plus loin l'échéance.

Il vint un jour pourtant où l'indécision ne fut plus possible.

Elle avait promis d'épouser Frantz quand il aurait une position; et voilà qu'on lui offrait une place d'ingénieur dans le Midi, aux hauts fourneaux de la Grand'Combe. C'était suffisant pour un ménage modeste.

Nul moyen de reculer.

(A continuer).

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même tem' que le prix d l'abonnement.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

RSection 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'ayant en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huloite ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte, défruite ou de graines—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger; aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dite animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau excepté les apprivoisés exposé en vente, sera coupable d'une offense et, sera, sur quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tirer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de la paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

Signé LOUIS BUSH,

Orateur de la Chambre des Représentants.

(Signé) LOUIS A. WILTZ,

Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.

(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:

WILL. A. STRONG,

Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK (ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme suit:

AMERIQUE, Durand, mercredi, 10 octobre.
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 17 octobre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $45
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $55 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent,
Galliez Court, Lettre H,
Nouvelle-Orléans.

4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantique portant la "Bannière Américaine."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de l'ouest, du Canada et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 307 Walnut Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. E. MILLER & CO.,
Au No 35 de la rue Carondelet.
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

22 avril—6m

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
COETES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 11 Oct., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine.....$30.
— Entrepont.....$25.
— Billet d'excursion $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREMEN et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, 2mai—1an Rue Carondelet, No 41.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira de l'extrémité de Nouveau Bassin, au Lac, comme suit:

Les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du train du City Railroad partant de la rue du Canal, à 3 heures et demie P. M.

Retour: il quittera Madisonville les LUNDIS, à 4 heures et demie A. M., les MARDIS et les VENDREDIS, à 7 heures et demie A. M.

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, Nouveau Bassin.

Pour plus de détails, s'adresser à
J. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. S. Muse Commis, partira de Vicksburg à Davis' Bend pour les rivières Yazoo, Talahatchie, et le lac Sunflower, et partira tous les jours: les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHASS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT, AVEC LE CHEMIN DE FER DE LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN.

Les Nos 1 et 2 partiront tous les jours: les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHASS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT, AVEC LE CHEMIN DE FER DE LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tous les Samedis, à Vicksburg, Vendredis, à Davis' Bend, à Natchez, Dimanches, à Bayou Sara, et les Vendredis, à Bayou Vista.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JANNEY & WORK, 1045 Commune et
HITE & CARLIN, 8 Commercial Alley.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. R. BROOKETT, Agent.
23sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS,
Paquebot régulier des Opelousas.
Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmesport, Cancrotte, Bayou Sara, Waterloo, Red Hill, Port Hazard, Simmon, Church Point, Ville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur BERTHA, H. H. Broad, capitaine, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No 8 Commercial Alley.
7 sept—

BAYOU SARA.
Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.
Pour Bayou Sara, Waterloo, Red Hill, Port Hudson, Lobdell Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,
OUACHITA BELLE,
J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 84 Gravier.
LORD & McFEAKE, 46 Camp.
Oct

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ: les LUNDIS à midi et tous les VENDREDIS à 5 P. M.
Voyage de retour Dimanche et Mercredi.
JOHN H. HANNA,
remplaçant le NY. JOHN,
Capitaine Thos. Leverson,
J. C. MEGERON, Commis.
Voyage de retour, sous les SAMEDIS et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MEMAGNON,
Octo— No de 23 rue Bienville.

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.
HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
N. H. LANDRY, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS SAMEDIS midi.
Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.
LA TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET,
105 rue Decatur, près St-Louis.
18juillet—1an

Hibernia Insurance Company,
BUREAUX, No 27 de la rue de Camp.
JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains.....$212,424
Pertes payées.....74,741
Bénéfice net.....$84,438

A une élection qui eu lieu le lundi, 1er du courant, les actionnaires ont les noms suivants ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année 1877:

P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Gardner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Hanna.

F. J. Gaguet.

Ms, le 3 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 1/2 pour cent sur les primes payées par les actionnaires, et qui sera payé sur les primes.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1875. 12mai—1an

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NOUVELLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême		De la Nile-Orléans
Hannover...	12 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt..	10 oct.	" 11 nov.
Hannover..	14 nov.	" 15 déc.
Frankfurt..	19 déc.	" 20 jan.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:

Chambres.....$150 en or Entrepont.....$45 en or.

De la Nile-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:

Chambres.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.....$35 en or, Entrepont...$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La Compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents.
19 juin No 42 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Texas.

A dater du 4 février 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la jetée de la rue Bienville, à 4 heures et demie du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas, et quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se relaie au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 6 heures du matin et sera de retour le même jour à 8 heures du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 8 heures sera livré le lendemain matin.

C. H. PAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au plus de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.
Express.....7.45 A. M.	Express.....9.00 A. M.	Express.....4.00 P. M.	Express.....9.20 P. M.
Train d'agrément (Sauf dimanche) 8.15 P. M.	Train d'agrément (lundi) 9.30 A. M.		

Les wagons-salons de Pullman vont sans changer de train, de la Nouvelle-Orléans à Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

F. W. COLEMAN, Agent de ville.
D. S. ROBINSON,
21juin— Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express.....4.45 A. M.	Express.....9.50 A. M.
Express.....5.40 P. M.	Express.....9.30 P. M.
Coast Train (Saturday only).....7.00 A. M.	Coast Train (Monday only).....9.20 A. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St. Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. N. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 16juin—

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...5.40 P. M.	Express No 2...10.30 A. M.
Express No 3...6.15 A. M.	Express No 4...8.15 P. M.

Les Nos 1 et 2 partiront tous les jours: les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHASS PULLMAN ALLANT SANS CHANGEMENT, AVEC LE CHEMIN DE FER DE LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tous les Samedis, à Vicksburg, Vendredis, à Davis' Bend, à Natchez, Dimanches, à Bayou Sara, et les Vendredis, à Bayou Vista.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JANNEY & WORK, 1045 Commune et
HITE & CARLIN, 8 Commercial Alley.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. R. BROOKETT, Agent.
23sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

UN ENTREPOT partira du pied de la rue Ste-Anne, le lundi 12 courant, et tous les lundis, mercredis et vendredis, ensuite, EN CONVOI DES PASSAGERS qui partiront à 4 heures A. M.

Le bateau pour lundi prochain sera Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux bancs de bateau à vapeur pour toute la route.

Les eaux du fleuve, pour les points de l'Atchafalaya et le Texas, 12 pieds de Morgan City, est resté sans le moment. Les contrats spéciaux pour rail sur marchandises expédiées pour ces points ne vaut être faite, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent du fret, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour ces deux points peut être payé d'avance. Certificat de fret à ne délivrer qu'après le chargement. Les contrats spéciaux pour les différents points "connaissables" seront accordés à ceux qui en feront la demande.

Les ordres seront strictement exécutés il doit être délivré avec 24 heures; le fret reçu après deux heures après sera reçu le lendemain matin.

JOHN FANDREY,
Surintendant.

Le fret reçu au passage d'abord
Thomas et Magnolia.
Il doit être payé avant de fret au
J. STEPHENS, A. WHITNEY Co., Agents.

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Rail Road Line.
Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 1st 1877, as follows:

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...5.30 PM	Express No 2...10.30 AM
Express No 3...6.15 AM	Express No 4...8.15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN.

And for ST. LOUIS a sleeper is attached at Milan (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the cars. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection at Duncan for Natchez.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leaves New Orleans 2:50 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.

Arrive at New Orleans at 9:50 PM, Sunday, and 9:20 AM Monday.